

## Questions relatives à la remise des données pour la compensation des risques PCG

A retourner svp  
jusqu'au 15.12.2017

Nom de l'assureur

Personne compétente pour des questions complémentaires

Numéro de téléphone de la personne compétente


### 1. GTIN et/ou pharmacode peuvent être livrés sans erreur pour chaque médicament remis

	oui	non	Si non, taux d'erreur en %
Pour les médicaments remis en 2015			
Pour les médicaments remis en 2016			
Pour les médicaments remis en 2017			
Pour les médicaments remis en 2018 et ultérieurement			

Si non, mesures prises par votre compagnie d'assurance pour une remise exempte d'erreurs du GTIN ou du pharmacode:

--

2. Le nombre d'emballages peut-être fourni sans erreur pour chaque médicament remis de la liste des spécialités <sup>1</sup>	oui	non	Si non, taux d'erreur en %
Pour les médicaments remis en 2015			
Pour les médicaments remis en 2016			
Pour les médicaments remis en 2017			
Pour les médicaments remis en 2018 et ultérieurement			
<p>Si non, mesures prises par votre compagnie d'assurance pour une remise exempte d'erreurs du nombre d'emballages:</p>			

<sup>1</sup>Si seule une partie du contenu de l'emballage a été remis par le fournisseur de prestations, il y a lieu d'indiquer alors le nombre d'emballages avec deux positions décimales (par exemple 0.25)

<b>3. Les prescriptions techniques fixées dans la circulaire de l'Institution commune LAMal du 9 mars 2017 pour la remise des données (cf. point 4 de la circulaire) peuvent être respectées intégralement</b>	oui	non
Remise des données 2015		
Remise des données 2016		
Remise des données 2017		
Remise des données 2018 et ultérieurement		
Si non, quelles sont les prescriptions qui ne peuvent être respectées:		

<b>4. Les données peuvent être remises avec un état de données subséquent</b>	oui	non
Données 2015 avec état de données 28 février 2017		
Données 2016 avec état de données 28 février 2017		
Données 2016 avec état de données 28 février 2018		
Données 2017 avec état de données 28 février 2018		